

TRANSACTION - GRILLE TARIFAIRE

(MISE A JOUR AU 30 JUIN 2026)

01 - Honoraires de transaction

Prix de vente	Honoraires maximums TTC
Jusqu'à 100 000 EUR	6 000 EUR TTC
De 100 001 EUR à 200 000 EUR	6 % TTC
De 200 001 EUR à 300 000 EUR	5 % TTC
De 300 001 EUR à 500 000 EUR	4,5 % TTC
De 500 001 EUR à 750 000 EUR	4 % TTC
Au-delà de 750 000 EUR	3,5 % TTC

Les tranches ne sont pas cumulatives. Le taux correspondant à la tranche du prix de vente s'applique à la totalité du prix. Les montants et taux indiqués constituent des honoraires maximums TTC.

02 - Ce que comprennent nos honoraires

- Estimation du bien et analyse du marché local
- Conseil sur le positionnement du prix et la stratégie de commercialisation
- Préparation et mise en valeur de l'annonce
- Photographies et constitution du dossier commercial
- Diffusion sur les supports et portails sélectionnés par L2S Patrimoine
- Réception et qualification des demandes acquéreurs
- Organisation et réalisation des visites
- Recueil et analyse des offres d'achat
- Vérification du plan de financement des acquéreurs
- Négociation et accompagnement du vendeur
- Transmission du dossier au notaire et suivi du compromis / de la promesse
- Suivi du dossier jusqu'à la signature de l'acte authentique

03 - Exemples d'honoraires

Prix de vente de 150 000 EUR	9 000 EUR TTC
Prix de vente de 250 000 EUR	12 500 EUR TTC
Prix de vente de 400 000 EUR	18 000 EUR TTC
Prix de vente de 600 000 EUR	24 000 EUR TTC
Prix de vente de 800 000 EUR	28 000 EUR TTC

GESTION LOCATIVE - GRILLE TARIFAIRE

(MISE A JOUR AU 30 JUIN 2026)

01 - Gestion locative courante (à la charge du bailleur)

Honoraires de gestion	7 % TTC des sommes encaissées
Minimum de perception	55 EUR TTC / mois / lot

02 - Mise en location

Commercialisation et recherche du locataire à la charge du bailleur	1 mois de loyer HC TTC
Honoraires à la charge du locataire en fonction de la zone géographique	12,10 EUR TTC / m ² max.
Zone très tendue	10,09 EUR TTC / m ² max.
Zone tendue	8,07 EUR TTC / m ² max.
Reste du territoire	3,03 EUR TTC / m ² max.
Etat des lieux d'entrée (à la charge du locataire)	3,03 EUR TTC / m ² max.

03 - Prestations complémentaires (à la charge du bailleur)

Prestation	Honoraires
Renouvellement / nouveau bail	180 EUR TTC
Avenant au bail	90 EUR TTC
Régularisation annuelle des charges	60 EUR TTC*
Visite technique	60 EUR TTC / déplacement
Mise en demeure	35 EUR TTC
Travaux supérieurs à 1 000 EUR	5 % TTC du montant TTC
Suivi des diagnostics obligatoires	60 EUR TTC
Suivi des dossiers sinistres/assurance	160 EUR TTC
Dossier permis de louer	130 EUR TTC
Vacation taux horaire	90 EUR TTC

* Incluse lorsqu'elle relève de la régularisation annuelle habituelle dans le cadre de la gestion courante.

04 - Garantie des loyers impayés

Une Garantie des Loyers Impayés (GLI) peut être proposée selon l'éligibilité du dossier. Prime selon le contrat d'assurance souscrit, distincte des honoraires de gestion L2S Patrimoine.

05 - Fin du mandat

La fin du mandat n'entraîne aucun frais de résiliation spécifique, sous réserve des dispositions prévues au mandat et des prestations déjà engagées. Les documents nécessaires à la reprise de la gestion sont transmis dans les conditions prévues par la réglementation.

Tarifs TTC. Toute prestation non mentionnée ou particulière fait l'objet d'un devis ou d'une information préalable. Les honoraires applicables sont ceux du mandat signé. Les honoraires imputables au locataire sont appliqués dans le respect des plafonds légaux en vigueur à la date de signature du bail.